

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2013 - 20 H 15**

Date de la convocation : 3 septembre 2013  
Date de l'affichage : 3 septembre 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille treize, le douze septembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme BRILLET Marie-Thérèse, M. JUDEAUX Jean-Claude, M. FOUCHER Eric, M. VERON Didier, Mme GRAINDORGE Pascale, M. LANDRY Laurent, Mme LEPAGE Régine, Mme BIGARRET Céline, Mme CRUBLET Sonia.

Etaient absents excusés : Mme HERMAGNE Murielle, M. AUDOUIN Serge qui avait donné procuration à M. JUDEAUX Jean-Claude et M. CHAUVIN Marcel.

Absent : M. VALETTE Dominique.

Secrétaire de séance : Mme LEPAGE Régine.

Monsieur le Maire demande tout d'abord s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 4 juillet dernier.

Aucune observation n'étant faite, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite proposé de passer à l'ordre du jour.

**1. Travaux voirie 2013 : résultat de la consultation d'entreprises**

Monsieur JUDEAUX explique qu'une consultation d'entreprises a été effectuée, dans le cadre du programme de voirie 2013 qui comprend l'entretien de voirie en point à temps.

Quatre entreprises ont remis une offre. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 août pour ouvrir les plis qui ont ensuite été soumis à l'examen de la D.D.T.

Les propositions des entreprises sont les suivantes :

<b>Entreprises</b>	<b>Offre T.T.C.</b>
BEZIER	14.053.00 €
CHAZE TP	19.435.00 €
EUROVIA	16.445.00 €
STAR	12.857.00 €

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Star.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (12 voix),

- **Décide** de confier les travaux de voirie 2013 à l'entreprise Star, pour un montant de 12.857.00 euros T.T.C.

- **Autorise** le Maire à signer le marché avec l'entreprise.

## **2. Retrait de la délibération de la vente du chemin rural à Mr Emmanuel BOURGOUIN**

Vu la délibération du 2 mai 2013 relative à la vente du chemin rural de la Poterie à Monsieur Emmanuel BOURGOUIN,

Vu le courrier de la Sous - Préfecture reçu le 17 juillet dernier, demandant :

- la désaffectation et le déclassement de ce chemin,
- de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (12 voix) ,

- **Décide** de retirer la délibération du 2 mai 2013 concernant la vente d'une partie du chemin communal de la poterie à Mr BOURGOUIN Emmanuel.

## **3. Travaux église de Molières : encaissement du chèque de l'association des Amis de Molières**

Monsieur GUINHUT informe les conseillers que suite aux travaux effectués sur l'église de Molières, un décompte a été envoyé à l'association des Amis de Molières pour fixer leur participation financière, compte tenu de l'application de la convention avec la commune.

Le décompte est le suivant :

- montant des travaux et honoraires :	12.915.82 €
- participation commune (convention sur 1 année) :	1.800.00 €
- participation association Amis de Molières :	11.115.82 €

L'association a fait parvenir le chèque correspondant, en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (12 voix)

- **Autorise** l'encaissement du chèque de l'Association des Amis de Molières, d'un montant de 11.115.82 euros.

## **4. Travaux église de Bourg Philippe : encaissement du chèque de l'association Saint Léonard de Bourg Philippe**

Monsieur GUINHUT informe les conseillers que suite aux travaux effectués sur l'église de Bourg Philippe, un décompte a été envoyé à l'association Saint Léonard de Bourg Philippe pour fixer leur participation financière, compte tenu de l'application de la convention avec la commune.

Le décompte est le suivant :

- montant des travaux et honoraires :	9.275.00 €
- participation commune (convention sur 3 années) :	5.400.00 €
- participation association Amis de Molières :	3.875.00 €

L'association a fait parvenir le chèque correspondant, en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (12 voix)

- **Autorise** l'encaissement du chèque de l'Association des Amis de Molières, d'un montant de 3.875.00 euros.

**5. Approbation du projet d'achat d'une traceuse de signalisation horizontale routière- :  
Demande de Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR).**

Les communes d'Amoigné, Chemazé, Laigné, Marigné-Peuton et Peuton projettent de s'associer en vue de mutualiser l'utilisation d'une traceuse.

Monsieur le maire rappelle le contexte de l'opération et le pourquoi du projet :

Depuis quelques années, les services de la DDT ne réalisent plus le travail de peinture de la signalisation horizontale dans les bourgs des communes rurales. Au vu du constat de mauvais état des peintures et en vue d'assurer la sécurité routière des administrés, il convient d'acquérir une traceuse qui permettra de peindre au plus vite le marquage au sol (passages piétons, stop, délimitation parking...).

Les communes d'Amoigné, Chemazé, Laigné, Marigné Peuton et Peuton sollicitent la Communauté de Communes du Pays de Château-gontier au titre du volet 2A du FCATR, pour l'acquisition du matériel susvisé, pour un coût de 6.619.69 € HT soit 7.917.15 € TTC.

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier procédera à l'acquisition puis à la mise à disposition du matériel auprès des communes susvisées, étant exclue toute mise à disposition à un autre organisme ou collectivité, autre que les co-contractants susvisés.

Les communes veilleront à la garde et à la conservation du matériel mis à leur disposition pour les besoins de leurs activités.

La commune de Laigné, en qualité de porteur du groupement, prendra à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle\*, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel.

\* La redevance annuelle est égale à 1/25ème du coût HT du matériel (6.619.69 €) mis à disposition, soit 264.80 €/an et ce de 2013 à 2017.

La commune de Laigné, au nom du groupement, sollicitera chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Charte de Territoire du Pays de Château-Gontier et de sa stratégie de développement 2005-2015. Il répond notamment aux mesures et sous-mesures suivantes :

Volet 2 A du FCATR – Dispositif d'aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté de Communes et les communes concernées, convention définissant les modalités administratives et financières relatives à la mise à disposition du matériel susvisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (12 voix)

- **approuve** l'opération " acquisition d'une traceuse", telle que décrite ci-dessus,
- **désigne** la commune de Laigné, comme porteur du groupement pour cette opération groupée entre les communes d'Amoigné, Chemazé, Marigné-Peuton et Peuton,
- **approuve** la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et les communes,
- **autorise** à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier le volet 2-A du F.C.A.T.R,
- **approuve** le règlement du FCATR
- **donne** tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

**6. Délibération autorisant le Maire à signer le bail de location avec Mme PAULIN Emilie, Psychologue dans les locaux de la Maison Médicale à compter du 2 octobre 2013.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité. (12 voix)

- **Autorise** le Maire à signer le bail de location avec Mme PAULIN Emilie, Psychologue dans les locaux de la maison médicale à partir du 2 octobre 2013.

**7. Attribution du logement à Mr Antonin LEPY au 1<sup>er</sup> septembre au 2 rue de la poste**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour l'unanimité.(12 voix)

- **Autorise** le Maire à signer le bail avec Monsieur LEPY Antonin, pour la location du logement 2 rue de la Poste, au 2<sup>ème</sup> étage, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**8. Demande de changement de nom d'une propriété**

Par courrier du 5 juin dernier, Mr MOUGINS et Mme DUVAL de la Massonnière, ont fait savoir qu'ils venaient d'acquérir la maison « La Massonnière ». Ils souhaitent changer la dénomination de ce lieu-dit.

Ils proposent « L'Eden».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (12 voix),

- **Accepte** la dénomination « L'Eden» à la place de « La Massonnière ».

**9. Vente de l'ancien bureau de poste au profit de la SCI la PACT - Délibération qui annule et remplace celle du 2 mai 2013**

Considérant la demande d'achat de l'immeuble de l'ancien bureau de poste, formulée par Mr et Mme PLANCHENAULT au profit de la SCI La PACTE de Chemazé au prix de 97.000 euros,

Après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité. (12 voix)

- **Accepte** de vendre à la SCI LA PACT l'immeuble de l'ancien bureau de poste, y compris le logement situé au-dessus, au prix de 97.000 euros,

- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par Maître JOSSET, notaire à Château-Gontier,

- **Précise** que les frais de notaire et géomètre, seront à la charge de l'acquéreur.

**10. Echange de parcelle entre la commune et Mr MAUGAIS**

Monsieur ROUSSEAU informe les conseillers que suite à la construction du lotissement du Grand Pré, Monsieur MANGEAIS Dominique, 2 rue du moulin à vent possède plusieurs terrains à l'arrière du lotissement. Pour cela, il souhaite faire un échange de parcelles pour redélimiter les terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (12 voix)

- **Accepte** de procéder à l'échange de terrains pour une valeur de 1 € le m<sup>2</sup>.
- **Charge** Maître JOSSET d'établir l'acte.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Madame LEPAGE informe Mr le Maire que la parcelle derrière chez Mr et Mme GACHON, rue du pin n'est pas entretenue. Monsieur ROUSSEAU l'informe qu'un courrier a été envoyé aux propriétaires.
- Monsieur LANDRY réitère sa demande d'examiner le budget de chaque commission.
- Monsieur VERON demande où en sont les recherches des sponsors pour le DVD. Madame BRILLET informe l'ensemble des conseillers qu'il sera fait un point au conseil d'octobre.

Commission fleurissement : Samedi 5 octobre à 9h30

Commission enfance, jeunesse : Jeudi 26 septembre à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10